Image not found or type unknown

je dois continuer à payer les mensualités d'un prêt à consomacio

Par **kino**, le **13/07/2012** à **19:30**

Bonjour;
Ma question est la suivante, je dois continuer à payer les mensualités d'un prêt à consomacion quand j'ai signé une assurance (DIM) décé, invaliditeé, maladie? maintenant reconnu invalide par RSI.

La société de prêt dit que je n'ai pas informé au moment de la maladie, et affirment que le temps est expiré.
Quand j'étais dans un coma profond pendant dix jours, ma femme n'avait pas de tête pour les papiers, la seule pensée était de me voir me sauver.
Quand je me réveillai, ma femme iva mieux, a téléphoné à eux, vous raconter ce qui s'est passé, il a répondu que je n'avais pas d'assurance.
Quand j'étais en meilleure santé trois mois après ma femme m'a dit, et je regarde le contrat d'assurance, le contrat d'assurance est bien souscrite.
Qu'est-ce qui peut être fait lorsque les certificats non peuvent être envoyés dans un temps défini, et qu'ils ont menti, en disant qu'il n'y avait pas d'assurance.
Merci pour votre aide et votre réponse
Sincères salutations,

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés